



CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

CONDUITE DE LA PRODUCTION VITICOLE EN AGRICULTURE BIOLOGIE ET EN BIODYNAMIE TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION

> **FORMATION**

- Diplôme de niveau V
- 1 an de formation
- Alternance entre CFA et entreprise.
- Certificat de spécialisation évalué en Unités Capitalisables (UC)
- Toutes les UC doivent être validées pour obtenir le diplôme.

> **POUR QUI ?**

Attiré par la culture bio et biodynamique
Ayant un bon contact avec la nature,
le sens de l'observation et une ouverture d'esprit.

> **CONDITIONS D'ADMISSION**

- Avoir moins de 26 ans
- Signer un contrat d'apprentissage de 1 an avec un employeur
- Etre titulaire d'un diplôme de la formation agricole, option vigne et vin au minimum de niveau IV (Bac Professionnel Vigne et vin, BP REA ou un BTS viticulture-œnologie).
ou avoir une expérience professionnelle conséquente (dérogation).

> **ET APRÈS ?**

V I E A C T I V E

Chef de culture dans un domaine viticole en production biologique, chef d'exploitation dans un domaine viticole en production biologique, ouvrier viticole dans un domaine en viticulture bio.



CONTENU DE LA FORMATION

Le diplôme est composé de 4 UC (Unités Capitalisables)

Unités Capitalisables

UC1 : Organiser un système de production en respectant la réglementation et les principes de l'agriculture biologique.

UC2 : Mettre en œuvre les techniques de production spécifiques à l'agriculture biologique.

UC3 : Analyser les résultats technico-économiques des productions conduites en agriculture biologique et les conséquences d'une conversion

UC4 : Assurer la transformation et la mise en marché des produits biologiques issus de l'exploitation dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail, ainsi que de la réglementation commerciale.

- Mise en œuvre d'une production viticole en conduite biologique selon le cahier des charges en vigueur :
 - > Le système de production : la réglementation et ses acteurs, le choix du système.
 - > Les techniques de production : le choix des techniques viticoles et vinicoles, leur mise en œuvre, la conduite en biologie et en biodynamie.
 - > Les résultats technico-économiques.
- L'installation ou la reconversion du domaine en conduite biologique.
- La vinification « biologique » en fonction des différents cahiers des charges et chartes existants actuellement.
- Stratégie commerciale adaptée au vin «biologique».

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Assurer des fonctions techniques dans des exploitations viticoles en conduite biologique.**
- **Se perfectionner à la conduite de la vigne en viticulture biologique.**
- **Assurer la conversion des exploitations viticoles en conduite biologique.**
- **Maîtriser la filière des vins «biologiques» pour optimiser leur commercialisation.**